# Charte des Associations éco-responsable

La ville de Villeneuve lez Avignon représentée par Mme Bories Pascale, Maire, par Mme Demarquette-Marchat Savine, adjointe au Maire déléguée aux associations, par Mr Pastourel Jacques, conseiller municipal délégué aux activités sportives, et par Mr SUFFET Emmanuel, conseiller municipal délégué à l'environnement et au développement durable et

L'association : _____
Représentée par son président : _____

## ARTICLE 1 - CONTEXTE GENERAL

La Ville de Villeneuve lez Avignon souhaite agir en faveur du Développement Durable et encourager les associations à adopter une démarche éco-responsable.

Il est donc apparu opportun de sensibiliser et de mobiliser les associations présentes à Villeneuve lez Avignon, qui jouent un rôle positif sur le territoire, tant dans leur fonctionnement général que dans le cadre d'un évènement, dont certaines peuvent être de grandes importances et attirer un public nombreux.

Par leurs activités internes et l'organisation de leurs manifestations, les associations ont indéniablement un impact sur notre environnement (nuisances sonores, consommations d'énergie, pollutions, encombrements voire désordres lors des compétitions, production de déchets, mais également émissions de gaz à effet de serre lors des déplacements sur les lieux d'entraînements ou de compétitions). Sensibiliser et responsabiliser les dirigeants associatifs pour réduire cet impact négatif est indéniablement un des enjeux contribuant à lutter contre le changement climatique, tendre vers la transition énergétique de notre commune et protéger notre environnement.

La présente charte a pour objectif de proposer différentes approches en la matière afin que chaque association y puise à son niveau, d'une part, une source d'adhésion et, d'autre part, des exemples de mise en oeuvre. Au quotidien, le monde associatif peut donc initier et encourager des dispositions, prendre des décisions, favorisant la prise en compte de l'environnement et du Développement Durable.

## ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'éco-responsabilité des associations, de leurs dirigeants et de leurs membres, peut se développer selon 4 axes principaux, qui doivent se traduire par des actions concrètes (quelques bonnes pratiques sont listées en exemple de manière non exhaustive dans le présent article 2).

**Quatre axes pour une pratique associative éco-citoyenne :**

### 1- Mieux gérer les déchets

### 2- Transport : favoriser les déplacements écoresponsables

### 3- Réduire la consommation des ressources énergétiques et naturelles

### 4- Communiquer dans le respect de l'environnement

## 1. Mieux gérer les déchets et développer une politique d'achat éthnique

Selon l'ADEME, notre production de déchets a doublé en 40 ans. En France, chaque citoyen produit en moyenne 590 kg de déchets par an. Autant de déchets qu'il faut trier, collecter et traiter. Le retraitement des déchets représente plus de 2,5 % des émissions de gaz à effet de serre en France. Il est donc important d'agir pour réduire ses déchets.

### Les principales actions :

- ▯ Limiter les déchets en amont, les traiter en aval en instaurant le tri sélectif et le recyclage des déchets
- ▯ Mettre en place les outils de sensibilisation au développement durable auprès de ses adhérents

### Quelques bons gestes :

- ▯ Installer une signalétique explicite incitant à trier les déchets et rappelant de ne pas abandonner de déchets en dehors des dispositifs prévus pour leur collecte
- ▯ Informer sur la localisation des poubelles et le tri sélectif à opérer
- ▯ Ramasser les déchets sur les lieux de pratique (salles, stades, milieu naturel) et dans les minibus. Inciter les pratiquants à vérifier la propreté des lieux avant de partir
- ▯ Installer des cendriers et des poubelles en nombre suffisant
- ▯ Eviter la production de déchets en estimant les besoins au plus juste pour les évènements
- ▯ Réduire les déchets en limitant les emballages : vrac, formats familiaux, écorecharge
- ▯ Eviter les produits jetables au profit du réutilisable (gobelets, gourdes, vaisselle consignée…)
- ▯ Réduire, autant que faire se peut, la consommation d'eau en bouteille (et privilégier l'eau du robinet)
- ▯ Encourager ses adhérents à acheter ou vendre du matériel d'occasion en participant à une bourse au matériel sportif d'occasion
- ▯ Proposer, lors des ravitaillements, ou dans les buvettes des manifestations sportives, des produits issus producteurs locaux (limitation des transports, donc d'émission de CO2)
- ▯ Proposer des emballages ou des contenants écologiques en papier ou carton
- ▯ Favoriser le développement local à travers les partenariats et les achats
- ▯ Utiliser des marquages au sol temporaires à base de peinture biodégradable

## 2. Transport: favoriser les déplacements éco-responsable

En France, un déplacement automobile sur quatre est inférieur à 1 km. Se rendre aux entraînements à pieds, à vélo ou en covoiturage permet de réduire rapidement les gaz à effets de serre des transports. Le transport représente pour la plupart des manifestations près de 80% de l'impact carbone. La diminution des déplacements et l'utilisation de modes de transport doux est un enjeu de santé et de qualité de vie.

### Les principales actions :

- Inciter les usagers à repenser leur mode de déplacement
- Privilégier les modes de déplacements doux

### Quelques bons gestes :

- Préférer les modes de déplacement doux : inciter la venue aux entraînements à vélo et à pied.
- Privilégier l'utilisation des transports collectifs (minibus, covoiturage, transports en commun) pour se rendre sur un évènement
- Mettre en place un système de covoiturage au sein du club pour les déplacements aux entraînements/compétitions.
- Communiquer sur la desserte en transports en commun pour se rendre dans les clubs ou sur les événements.

## 3. Réduire la consommation des ressources énergétiques et naturelles

Chaque jour, un français consomme en moyenne 150 litres d'eau. Les équipements sportifs sont de grands consommateurs en eau notamment pour les douches et les sanitaires. Les bâtiments représentent près de 44% de la consommation d'énergie finale de la France.

### Les actions principales :

- Sensibiliser les usagers aux économies d'eau
- Sensibiliser les usagers aux éco-gestes liés à l'énergie
- Mettre en place une signalétique adaptée

### Les bons gestes pour économiser l'eau :

- Vérifiant avant de quitter les locaux qu'aucun robinet (ou chasse d'eau) ne coule encore
- Promouvoir l'utilisation raisonnée des douches, pour économiser l'eau potable et l'énergie nécessaire à faire chauffer l'eau
- Avertir le responsable des locaux en cas de fuites constatées

### Les bons gestes pour économiser l'énergie :

- Éteindre systématiquement les lumières en quittant une pièce et s'assurer que les lumières sont bien éteintes dans les vestiaires et pièces inoccupées
- Éviter de surchauffer les salles et maintenir les portes et sas d'entrée fermés
- Ne pas oublier de fermer les fenêtres avant de quitter les lieux afin d'éviter les déperditions de chaleur
- Exploiter un maximum la lumière naturelle et n'allumer les lumières que lorsque cela est nécessaire

## 4. Communiquer dans le respect de l'environnement

En France, on consomme entre 9 et 10 millions de tonnes de papier par an, soit environ 167 kg par habitant. Les actions de communication contribuent de manière significative aux impacts environnementaux. Digitaliser ses relations permet de réduire efficacement cet impact.

### Les actions principales :

- Dématérialiser autant que possible les différents outils de communication
- Optimiser les impressions
- Utiliser du papier labellisé ou certifié
- Communiquer sur l'engagement dans la démarche de développement durable

### Quelques bons gestes :

- Limiter l'utilisation de papier en privilégiant l'utilisation de la communication électronique (mails et réseaux sociaux)
- Généraliser l'impression recto-verso
- Utiliser du papier recyclé ou éco-labellisé
- Afficher uniquement sur les endroits et supports prévus à cet effet.
- Développer un site Internet permettant de retrouver les informations essentielles
- Mettre en ligne des versions imprimables des informations importantes
- Créer une liste d'adhérents qui reçoit les actualités du club par mail
- Indiquer sur les tracts distribués «ne pas jeter ce document sur la voie publique, recyclez-moi »
- Procéder au ramassage de la signalétique et des affiches après l'évènement
- Rappeler les bonnes pratiques attendues sur la manifestation (économie d'eau, d'énergies, tri des déchets)

**L'ENSEMBLE DES EXEMPLES DE COMPORTEMENTS ECO-CITOYENS CI-DESSUS PROPOSES NE CONSTITUE QU'UNE LISTE NON EXHAUSTIVE D'ACTIONS QUE CHACUN, A SON NIVEAU, EXPLOITERA ET COMPLETERA.**

## ARTICLE 3 - SOUTIEN DE LA VILLE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON

La ville de Villeneuve lez Avignon soutiendra toute initiative des clubs et associations adhérents à la démarche.

Dans la mesure de ses possibilités, elle mobilisera les moyens techniques, humains et financiers qui relèvent de son domaine de compétence afin d'optimiser la mise en oeuvre de l'action de développement durable dans la pratique associative.

## ARTICLE 4 - SUIVI ET BILAN DE L'ACTION

Le club ou association signataire désignera, dans chacune de ses équipes, « **un référent environnement** » qui sera clairement identifié, reconnu par ses membres, chargé de veiller au respect des actions encouragées dans le cadre d'une activité éco-citoyenne.

La ville de Villeneuve lez Avignon évaluera chaque année la réalité des actions entreprises par les associations adhérentes à la charte et récompensera celles qui se seront particulièrement distinguées et inscrites dans une démarche en faveur du Développement Durable au quotidien.

## ARTICLE 5 - COMMUNICATION

Les signataires s'engagent réciproquement à valoriser cette démarche et l'action mise en œuvre et à promouvoir auprès des participants et du public les valeurs du développement durable.

Date :

Le/La Président(e) :